

Modèle 11 – Exercice exclusif à l'étranger ou dans une collectivité d'Outre-mer

Attention : L'inscription dans cette rubrique interdit l'établissement de projets architecturaux faisant l'objet de demandes de permis de construire et l'exercice de missions de maîtrise d'œuvre en France métropolitaine et dans les collectivités d'Outre-mer soumises à la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)
adresse
.....
tel email
inscrit(e) au Tableau sous le n° national¹

déclare exercer la profession d'architecte exclusivement :

Cochez obligatoirement la case correspondant à votre situation :

à l'étranger (précisez) :

ou dans l'une des collectivités d'Outre-mer suivantes :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Nouvelle-Calédonie | <input type="checkbox"/> Polynésie Française | <input type="checkbox"/> Saint-Barthélemy |
| <input type="checkbox"/> Saint-Martin | <input type="checkbox"/> Saint-Pierre-et-Miquelon | <input type="checkbox"/> Wallis-et-Futuna |

depuis le (jour/mois/année)¹

et jusqu'à nouvelle information de ma part (cette attestation devra être renouvelée chaque année)

J'atteste sur l'honneur ne pas accomplir ou faire accomplir par mes préposés d'actes professionnels², quels qu'ils soient, en France métropolitaine ou dans les collectivités d'Outre-mer soumises à la loi sur l'architecture, pouvant engager ma responsabilité au sens de l'article 16 de la loi sur l'architecture.

Je m'engage à déclarer au Conseil régional toute modification qui interviendrait dans ma situation.

Fait à le.....

Signature (obligatoire)

1. Ne pas remplir si vous n'êtes pas encore inscrit(e) à l'Ordre.

2. Par actes professionnels, il faut entendre établissement du projet architectural, aménagement et urbanisme y compris élaboration des plans, lotissements, élaboration de programme, préparation des missions nécessaires à l'exécution des avant-projets et des projets, consultation des entreprises, préparation des marchés d'entreprises, coordination et direction des travaux, assistance aux maîtres d'ouvrage, conseil et expertise.